



Que doit on mettre dans une location meublée

Par **coeurdelune**, le **01/05/2015** à **01:09**

Bonjour

Dans une location meublée. Que doit trouver le locataire comme meubles?
Merci

Par **aliren27**, le **01/05/2015** à **06:45**

Bonjour,

Il n'existe pas de liste officielle, mais une location meublée doit avoir obligatoirement : un couchage (lit ou canapé) avec une couette ou une couverture, une table, des chaises, un placard de rangement, des luminaires. Pour les pièces destinées au repos, un dispositif d'occultation des fenêtres doit être installé (volets, rideaux, stores...).

Le locataire doit trouver dans le logement le matériel nécessaire à la vie courante. La cuisine doit comporter l'électroménager nécessaire à la préparation des repas (plaque de cuisson ou cuisinière et réfrigérateur), ainsi que les ustensiles de cuisine (casseroles, poêles), mais aussi la vaisselle permettant de prendre les repas (assiettes, couverts, verres, etc.). Il s'agit d'éléments dont le locataire ne peut pas se passer pour vivre au quotidien.

Si les meubles n'ont pas à être neufs, ils doivent être en bon état d'usage et de réparation. Le propriétaire a donc intérêt à installer plutôt des meubles robustes. Il doit les remplacer si nécessaire au cours du temps.

Quel que soit le nombre de pièces composant le logement, toutes doivent être meublées de

façon adéquate car tout le logement doit être habitable immédiatement par le locataire. Par conséquent, si une pièce reste vide alors que les autres sont suffisamment équipées pour y vivre normalement, la location n'est pas considérée comme meublée. La loi Alur du 24 mars 2014 prévoit qu'une liste du mobilier indispensable pour un logement meublé va être établie par décret au cours du deuxième semestre 2015.

Cordialement

Par **Lag0**, le **01/05/2015** à **08:39**

Bonjour,

Pour résumer, on dit que, dans un meublé, le locataire doit pouvoir s'installer et vivre normalement en venant juste avec sa valise. Cela laisse imaginer le besoin en meubles et en équipement dont doit être équipé le logement.